



# REVENDICATIONS CGT NAO 2022

## SALARIALES, PRIMES & ORGANISATION DU TRAVAIL

La direction de l'entreprise met en avant sa philosophie : prioriser l'actionnaire. Avec un seul résultat : pour l'actionnaire les profits, pour les salarié-e-s, les efforts. Année après année, la direction félicite les équipes et nous arnaque sans complexe : pas d'augmentation en 2020, pas de prime exceptionnelle Macron en 2020 ni en 2021, des augmentations différenciées et insuffisantes en 2021, des objectifs inatteignables...

### PARTAGEONS LES RICHESSES CRÉÉES PAR LES SALARIÉ-E-S

**1 - augmentation générale pour toutes et tous, 200 € mensuel minimum ;**

**2 - prime exceptionnelle de 1 500 € pour chaque salarié-e ;**

**3 - publication des augmentations de salaire et primes du comité de direction Schindler France pour 2020 et 2021.**

#### **1 - AUGMENTATIONS DE SALAIRES au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

1. Mise en place d'une grille des salaires avec un salaire mini de 1800 € brut échelon 3.1 ;
2. Augmentation minimum de 80 € pour un passage de classification, en complément de l'augmentation générale et en dehors de la prise en charge du passage « assimilé cadre (art 36) » ;
3. 2 % de la masse salariale pour supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
4. Revalorisation de 1 % de la masse salariale pour les travailleurs handicapés ;
5. En attendant la mise en place de la grille des salaires, passage obligatoire du coefficient 2-3 à 3-1 après 3 ans d'ancienneté, accompagné d'une revalorisation salariale d'un minimum de 80 € ;
6. Attribution obligatoire du coefficient 3-1 à tout détenteur d'un Baccalauréat ;
7. Respect de l'accord national classifications pour tous les salariés entrant dans l'entreprise avec un Bac +2 ou plus ;
8. Revalorisation à 5 € de l'heure d'astreinte et mise en place d'une prime de dérangement de 100 €.

## **2 - AUGMENTATIONS DES PRIMES au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

1. Revalorisation des primes de zone ;
2. Revalorisation de la prime d'ancienneté sur le salaire de base ;
3. Revalorisation à 25 € de la prime Semaine Décalée ;
4. Revalorisation de 250 € de la prime de mutation ;
5. Revalorisation de 75 € de l'aide au déménagement par enfant à charge ;
6. Revalorisation de la prime d'aide au logement.
7. La CGT revendique une indemnité mensuelle de 100 € pour chaque salarié en télétravail.
8. En absence de transport en commun, mettre en place une indemnité de transport spécifique pour les sédentaires.

## **3 - ORGANISATION DU TRAVAIL au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

1. Augmentation de 1% de la masse salariale pour l'amélioration des conditions de travail ;
2. Mise en place d'une véritable politique de tutorat pour la formation des jeunes embauchés ;
3. Suppression de la confiscation d'un jour de RTT pour la journée de solidarité ;
4. Valoriser la fidélité des salariés et préserver les savoirs faire par :
  - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 5 ans d'ancienneté ;
  - La dotation d'une nouvelle journée supplémentaire de congés après 10 ans d'ancienneté ;
  - La dotation de 5 jours de congés supplémentaire pour chaque médaillé du travail ;
5. Revalorisation de la dotation des CSE à 2 % de la masse salariale.

## **4 - PAS D'EMPLOI SUR UNE PLANÈTE MORTE, pour une véritable politique écologique**

Mise en place d'une vraie politique écologique visant à préserver la planète (plutôt que le greenwashing et la communication verte sans intérêt) comme :

- Autoriser le covoiturage ;
- Réduire l'utilisation des huiles minérales polluantes ;
- Remplacer les coulisseries graissés par des rollers ;
- Privilégier les réparations plutôt que le remplacement des cartes électroniques ;
- Choisir les circuits courts pour les contrôles des engins de lavages contrairement à la logique INEX ;
- Mettre fin à la politique commerciale visant à vendre des gadgets connectés inutiles et polluants à long terme (e-parfum, Cube...) ;
- Trier, dépolluer et recycler les vêtements de travail.